

CONV 818/03

CONTRIB 371

FÖLJENOT

från: Sekretariatet

till: Konventet

Ärende: Bidrag från Luís Queiró, suppleant
"Uttalande om utkastet till konstitutionellt fördrag"

Konventets generalsekreterare har mottagit åtföljande bidrag från Luís Queiró, suppleant i konventet.

Déclaration sur le Projet de Traité Constitutionnel

J'interprète le texte de notre convention comme un point de départ et non comme un point d'arrivée. Le débat et la décision des gouvernements des Etats membres suivent.

Comme tous les textes de compromis, la proposition de la Convention a des aspects qui nous plaisent plus et d'autres moins – Valéry Giscard d'Estaing, lui-même l'a reconnu.

Dans cette perspective, je trouve dommage et je regrette qu'il n'y ait pas eu la possibilité d'introduire dans le préambule une référence au patrimoine judéo-chrétien de l'Europe, qui est un des piliers historiques les plus importants de notre civilisation.

Je trouve dommage et je regrette qu'ait été mise en cause la scrupuleuse rotation des Etats membres concernant la Présidence du Conseil européen, malgré l'introduction d'une solution de compromis qui, comme tous les compromis, reste en deça de notre conviction.

Je ne suis pas d'accord non plus avec la proposition de composition de la Commission qui, je pense, l'affaiblira devant les citoyens d'une partie des Etats membres, notamment lorsque ceux-ci en sont exclus.

Je regrette aussi qu'ait été retenue l'option d'une extension non négligeable des décisions prises à la majorité qualifiée, qui, comme le Président de la Convention l'a affirmé, peut représenter une rupture des termes des contrats d'adhésion établis avec les pays candidats.

Finalement, la réforme sur l'irremplaçable rôle des parlements nationaux dans le processus de fiscalisation et d'appréciation des décisions européennes me paraît manquer d'audace, surtout dans la perspective du respect du principe de subsidiarité, compte tenu de leur plus grande proximité avec les citoyens.

Je reconnais toutefois – et dans cette mesure je félicite le Président – que le texte final a malgré tout beaucoup d'aspects positifs et équilibrés, lesquels donnent corps aux indispensables propositions de réforme à introduire dans les complexes traités actuels.

La CIG d'abord, les Parlements nationaux ensuite, et principalement les citoyens des Etats membres y trouveront donc des éléments de réflexion sur lesquels il leur appartiendra de décider en toute souveraineté.

C'est ainsi, de façon partagée, que les choses doivent continuer à fonctionner au sein de notre Union européenne d'Etats démocratiques, libres et souverains.

Luís Queiró
Membre suppléant de la Convention

Bruxelles, le 13 juin 2003